



Strasbourg, le 23 aout 2022

Chers parents,

A quelques jours de la rentrée scolaire, voici les informations pour la rentrée scout :

**Les inscriptions auront lieu samedi 03 septembre 2023  
entre 15h et 17h dans nos locaux 6, rue Leon Boll 67000 Strasbourg**

*En raison de la Foire Europeenne nous vous recommandons de ne pas vous y rendre en voiture.*

- **Inscriptions:**

Il nous paraît important de maintenir ce temps d'échanges entre vous et les chefs des unités de vos enfants. Et également de conserver un moment pour nous remettre en mains propres et vérifier ensemble les documents d'inscription. En effet, les parents ne pouvant accéder aux locaux lors des activités, il convient de ne pas attendre la première réunion pour remettre les documents aux chefs.

Nous vous demandons de venir avec les documents complets (cf. ci-dessous).

L'accès aux locaux ne sera possible qu'aux personnes munies d'un masque. Dans la mesure du possible nous vous demandons de venir sans vos enfants.

- **Vente de calendriers SGDF 2023**

La traditionnelle vente sous forme de grand jeu dans le centre de Strasbourg est, pour l'instant, maintenue.

La vente permettra de financer les frais de fonctionnement du groupe et les activités pour l'année, la formation des chefs (à titre indicatif "faire son BAFA" coûte aujourd'hui entre 800 et 1000 euros), la mise en place de la pédagogie dans les différentes unités, l'incitation à la progression personnelle de chaque jeune (atouts, labels,... carnets de progression, insignes de promesse ...), l'achat et l'entretien du matériel (consequent pour un groupe de plus de 150 adhérents)

- **Le dossier d'inscription**

La participation de votre enfant à nos activités nécessite **une inscription préalable par le responsable légal de l'enfant qui complètera un bulletin d'adhésion et en règlera une cotisation annuelle.**

Le **dossier d'inscription** est constitué de différents documents, qui se trouvent en PJ du mail d'informations. Nous vous invitons à les imprimer (A4 - recto/verso de préférence) et à les compléter chez vous. Des documents vierges seront également disponibles sur place.

- **Le bulletin d'adhésion ou le bulletin "invite".**

Afin de pouvoir les compléter, merci de vous **munir des informations suivantes** :

- Le **nom de l'organisme payeur des prestations familiales** (CAF, MSA, ...) ainsi que votre **n° d'allocataire**.
- Votre **dernier avis d'impôt sur le revenu** pour calculer le tarif de la cotisation.
- Votre **chequier** (plutôt que des espèces) pour les différents paiements (adhésions, calendriers, WE des montées...)
  - La comptabilité des adhésions étant séparée de celle des activités, nous ne pourrions accepter de chèque cumulant diverses sommes dues.
  - Chaque année nous déplorons des erreurs de montant, nous vous demandons donc de **ne pas remplir au préalable votre chèque pour l'adhésion.**

Pour les anciens adhérents :

Un **mail** avec un **lien** (et un mode d'emploi) vous sera envoyé pour procéder au renouvellement en ligne début septembre.

Pour les nouveaux venus dans notre groupe :

Nous vous proposons d'inscrire votre enfant pour une période de découverte d'une durée d'un mois à l'aide d'un **formulaire spécifique « invite »**.



A l'issue de la période de découverte, nous vous invitons à rencontrer les chefs et/ou cheftaines de votre enfant pour évoquer avec eux son intégration au sein du groupe. Vous pourrez alors procéder à son inscription définitive et régler la cotisation annuelle. Concrètement, les enfants inscrits le 5 septembre sous le statut "d'invité" devront devenir obligatoirement adhérents avant le 3 octobre. A défaut, pour des questions de responsabilités et d'assurance, ils ne pourront plus être accueillis par les chefs.

- La fiche sanitaire de liaison, avec
  - une photo d'identité récente de votre enfant
  - la copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations
- La fiche d'informations complémentaires
- [LES TARIFS - saison 2022-2023](#)

Le tarif de l'adhésion se décompose de la manière suivante :

> Nous souhaitons que le prix de l'adhésion ne soit pas un frein à la pratique du scoutisme, c'est pourquoi nous demandons aux familles ayant des difficultés financières de nous contacter directement le jour des inscriptions ou par téléphone. L'adhésion est annuelle, aucun remboursement n'est effectué sur arrêt de l'activité quelles que soient les raisons invoquées.

★ **Cotisation Nationale (Obligatoire)** (ouvrant le droit à un reçu fiscal)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Je ne souhaite pas donner cette information
Quotient Familial des impôts	de 0 à 9600	de 9601 à 16800	de 16801 à 26400	+de 26401	
Adhésion 1er et 2ème jeune adhérent d'une même famille	24 €	59 €	105 €	140 €	140 €
Adhésion à partir du 3ème jeune adhérent	24 €	24 €	59 €	105 €	105 €
Adhésion Compagnon 3ème temps, chef et équipier de groupe	24 €				

> La cotisation est déductible à hauteur de 66 % du montant versé (hors abonnement à la revue) grâce au **reçu fiscal** délivré par l'association.

> Cette cotisation est reversée en totalité au niveau national

★ **Participation aux activités du groupe (obligatoire) fixée à 25€ par enfant.** (ne donne pas droit à un reçu fiscal)

Cette somme est destinée aux frais de fonctionnement de notre groupe : achat des insignes, entretien des locaux, investissement de matériel pédagogique, de campisme, de tentes mais aussi la formation de nos chefs et cheftaines. En effet, parallèlement à leur engagement bénévole dans l'animation et à la préparation des activités, les chefs et cheftaines sont inscrits dans un cursus de formation d'une durée de 2 ans.

★ **Don supplémentaire (facultatif):** (ouvrant le droit à un reçu fiscal)

Si vous le souhaitez, vous pouvez soutenir le groupe par un don supplémentaire. Cette participation donne droit à un reçu fiscal.

★ **Comment calculer son revenu familial sur son avis d'imposition ?**

Quotient familial = revenu fiscal de référence (1)/Nombre de parts (2)



AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU	
<b>DETAIL DES REVENUS</b>	
Total des salaires et assimilés (2)	Vivec 22948 / Compt 17900
Déduction 10% au titre de	- 2295 / - 1790
Salaires, pensions, rentes nets	20653 / 16099
<b>REVENU BRUT GLOBAL</b>	<b>36750</b>
... REVENU IMPOSABLE ...	36750
<b>IMPÔT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BARÈME (14)</b>	1128
Impôt sur le revenu net avant correction	1128
Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de	= 1128
Votre taux d'imposition est de (24):	3,01%
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
Revenu fiscal de référence (2022)	<b>36750</b>
<b>PLAFOND ÉPARGNE RETRAITE</b>	
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2022, pour la déclaration des revenus à soumettre en 2023 est de :	
Plafond total de 2022	Vivec 13084
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020	3218
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019	+ 3328
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018	+ 3431
Plafond calculé sur les revenus de 2017	+ 3462
<b>PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSÉES EN 2022</b>	= 13439
<b>2-3</b>	<b>Nombre de parts</b>

Exemple: pour une famille de 2 enfants (donc avec un nombre de parts fiscales égal à 3):

Le Quotient Familial est égal à 36750 / 3=12250 €

Le QF correspond à la tranche 2 : la cotisation sera de 59€ pour chaque enfant inscrit.

yance.





### ● LA TENUE SCOUTE

La tenue scout, (a porter lors de toutes les activités) se compose de :

- le **foulard du groupe**
- une **chemise** de la couleur de l'unité
- un pantalon ou un short beige ou brun, ou un jean,
- des chaussures adaptées aux activités (de sport ou de marche)
- éventuellement, bien pratique, sous la chemise, un T-shirt de la couleur de l'unité.

Le foulard de notre groupe (7€) et la bande de groupe (2 €) sont en vente auprès de l'équipe de groupe.

*PS : Le 1er foulard et la 1ère bande de groupe sont offerts à chaque enfant après son adhésion définitive.*

Chemise et T-shirt d'unité peuvent être achetés au relais local de la **Boutique du Scoutisme** (<http://www.laboutiqueduscoutisme.com>) (en dessous de l'Eglise Saint-Bernard, 4, bd Jean-Sebastien Bach 67000. (Telephone : 07.81.09.75.40 – mail : [laboutique@sgdf67.fr](mailto:laboutique@sgdf67.fr)) / Heures d'ouverture (hors congés scolaires) : Samedi de 10h à 12h.)



### ● REUNIONS D'INFORMATIONS

Des **réunions d'informations** "parents-maîtrises" seront organisées au cours du 1er trimestre par les maîtrises des différentes unités pour vous présenter le fonctionnement de l'unité, le projet pédagogique, les activités prévues. Il est **important** qu'au moins un parent de l'enfant y participe, des informations importantes y sont données.

Les chefs et cheftaines pourront à ce moment-là répondre à toutes vos questions. Cependant n'hésitez pas à les contacter à tout moment !

### ▲ AVIS DE RECHERCHE ▲

Attention pour le bon fonctionnement du groupe, nous **recherchons** :

- une personne pour **second**er notre **secrétaire de groupe** dans sa tâche (gérer les adhésions, participation aux conseils de groupe, suivi administratif, ...)
- un(e) **responsable farfadet** (6-8 ans) pour coordonner l'équipe d'animation composée des parents des farfadets
- un(e) **charge(e) de mission relations avec la paroisse** (suivi des événements avec la paroisse, suivre l'organisation de la messe de rentrée, fête patronale, ...)
- un(e) **charge(e) de mission Locaux** (suivi de l'entretien des locaux, travaux etc.)

Si l'une de ces missions vous intéresse ou si vous souhaitez tout simplement vous investir dans le groupe, contactez-nous ! Aucune ne nécessite d'avoir été scout ou d'avoir une formation.

Nous recherchons aussi des **cheftaines et chefs** pour compléter les maîtrises animant et encadrant les unités (minimum 17 ans, il n'est pas nécessaire d'avoir été scout avant, ni d'avoir de formation. Le groupe prend en charge une partie de la formation BAFA).

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire !

Amitiés Guides & Scouts,

Les maîtrises du Groupe St Pierre-le-Jeune / Strasbourg

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.  
Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs

